

**PAR COURRIEL**

Québec, le 7 février 2023

[REDACTED]

**Numéro de dossier : 2301041-425**

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 26 janvier 2023 visant à obtenir copie de l'avis sectoriel transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal et qui ont précédé son entrée en vigueur en mars 2012.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointe à la présente lettre la copie du document visé que nous détenons et qui peut vous être communiqué.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

[REDACTED]

Julie Lévesque

p. j.